



TRAITEMENT DES DEMANDES D'AJOUTS ET DE RETRAITS

EN COURS DE MOIS

SERVICES ET FORFAITS

Pour des raisons de coûts excessifs et déraisonnables, TFLM doit limiter le nombre de demandes de modification aux *services et forfaits*, à l'intérieur d'un mois de facturation.

Modifications aux services et forfaits: **SANS FRAIS DE GESTION**

INTERNET

Services et forfaits

- **Changer pour un forfait plus rapide, en cours de mois** **OUI**
Le tarif du nouveau forfait sera appliqué au mois en cours
- **Changer pour un forfait moins rapide, en cours de mois** **NON**
- **Ajout du forfait Volume illimité, en cours de mois** **NON**
- **Retrait du forfait Volume illimité, en cours de mois** **NON**

Les proratas en-deçà de 2 \$ ne seront pas facturés

Attention:

L'ajout ou le retrait du forfait Volume illimité doit être demandé avant la fin du mois et sera appliqué le 1er du mois suivant. Tout forfait, incluant Volume illimité, doit être conservé pour un minimum de 3 mois.

Fermeture du compte

Les services seront facturés à la date de fermeture demandée par le client.
Tout paiement anticipé sera remboursé au prorata.